

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 mars 2024

Le vendredi 29 mars 2024 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - BREHERET D - ERRANDONEA M - GARAT MM - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - PASCOUAU C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : OTONDO P à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : CANO L - ECHEVERRIA D - LARRE JM -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2023
- 6 - Vote des subventions
- 7 - Adoption Budgets 2024
- 8 - Fongibilité des crédits pour les budgets de l'année
- 9 - Création des emplois et taux de promotion dans le cadre des avancements de grade
- 10 - Convention de financement centre de loisirs d'Espelette
- 11 - Convention territoriale globale 2024 - 2027 du pôle Errobi
- 12 - Modification des loyers : distributeur à pizzas, local commercial Institut de beauté
- 13 - Biltzar du Pays Basque : désignation titulaire et suppléant, approbation paiement cotisation
- 14 - Dénomination de voies dans le cadre de la mise en conformité de la base d'adresses nationale

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° / Année	Date décision	Imput	Entreprise	Montant HT	Objet
2024001	26/01/2024	615228	Association Celhaya Route de Celhaya BP42 64250 Cambo-les-Bains	3 698.00	Taille des haies 2024
2024002	26/01/2024	752		138.49	Location 4 places de stationnement près du presbytère à la SCI Françoteya
2024003	07/02/2024	611	Caducee.net Caremedia Sarl 1210 Route du Puy 33240 LA La Lande De Fronsac	549.00	Publication recherche médecin
2024004	07/02/2024	21838	Ste Dulong 48, chemin de Sabalce Le forum 64100 Bayonne	1 308.57	Mobilier accueil mairie

N° / Année	Date décision	Imput	Entreprise	Montant HT	Objet
2024005	16/02/2024	615231	M. BARETS Philippe - Bardos	14 030.00	Fauchage bords de route
2024006	14/03/2024	611	K-Karavane 48 rue du chapelet 64200 Biarritz	745.52	Location toilettes fêtes patronales
2024007	15/03/2024	611	Sarl Pass Sécurité, 24 Boulevard Marcel Dassault 64200 Biarritz	992.00	Surveillance fêtes locales 2024
2024008	23/03/2024	2313	Sarl Caroline Lesbats - 10 Allée Alexandre Hargous 40220 Tarnos	39 899.28	Salle Ur Ondoa en pôle santé - Mission de maîtrise d'oeuvre
2024009	23/03/2024	2313	Sarl Caroline Lesbats - 10 Allée Alexandre Hargous 40220 Tarnos	5 500.00	Salle polyvalente - Etude préliminaire
2024010	23/03/2024	2313	Ingénierie Landes Etudes 27 Rue de Mathiou, Pavillon de la forêt 40150 Soorts-Hossegor	4 100.00	Salle Ur Ondoa en pôle santé - Mission étude structure
2024011	23/03/2024	2313	Anco Atlantique 5, rue Maryse Bastié 64600 Anglet	4 980.00	Salle Ur Ondoa en pôle santé - Mission contrôle technique et missions complémentaires
2024012	23/03/2024	2313	Anco Atlantique 5, rue Maryse Bastié 64600 Anglet	3 000.00	Salle Ur Ondoa en pôle santé - Mission coordination SPS

4 - Vote des taux communaux des contributions directes

Mr le maire propose de modifier les taux comme suit pour suivre le coût de la vie.

Taxes	Taux votés en 2023	Taux votés en 2024	Bases prévisionnelles 2024	Produits attendus 2024
F.B.	18.91	19.29	1 628 000	314 041
F.N.B.	19.83	20.23	56 400	11 410
TH (rs)	8.02	8.18	387 900	31 730
TOTAL				357 181

Vote : à l'unanimité

5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2023

MM GARAT, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs et les budgets à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture des comptes administratifs de la commune et du cimetière.
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets (commune, cimetière).

Les comptes administratifs 2023 des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Communal	565 057.40	816 677.51	251 620.11	538 400.34	1 075 178.92	536 778.58
Budget Cimetière	148 778.04	148 778.04	0.00	148 778.04	148 778.04	0.00

Monsieur le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Compte administratif 2023 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte Administratif 2023 cimetière :

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire réintègre l'assemblée

Compte de gestion 2023 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte de gestion 2023 Cimetière :

Vote : à l'unanimité

6 - Vote des subventions

Vote : à l'unanimité

7 - Adoption Budgets 2024

L'affectation des résultats et les budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2023

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	244 708.74	0.00	244 708.74
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00

Vote : à l'unanimité

Les budgets 2024 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Depenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	907 850.00	907 850.00	1 328 881.01	1 328 881.01
Budget Cimetière	161 489.00	161 489.00	161 484.00	161 484.00

Budget 2024 Commune

Vote : à l'unanimité

Budget 2024 cimetière

Vote : à l'unanimité

8 - Fongibilité des crédits pour les budgets de l'année

Le taux de fongibilité qui permet d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre est fixé à 7.5 % en fonctionnement et en investissements.

Vote : à l'unanimité

9 - Création des emplois et taux de promotion dans le cadre des avancements de grade

Dans le cadre des avancements de grade 2024, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création des emplois suivants :

- d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28.50 heures hebdomadaires) accessible au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe à temps non complet (28.50 heures hebdomadaires) pour assurer les missions d'accueil de la mairie et de la tenue de l'agence postale communale,
- d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1° classe à temps complet,
- d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps non complet (21 heures hebdomadaires) en un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1° classe à temps non complet (21 heures hebdomadaires),
- d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (22.80 heures hebdomadaires) en un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps non complet (22.80 heures hebdomadaires)
- d'un emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ° classe à temps non complet (26.79 heures hebdomadaires) en un emploi d'agent

spécialisé principal des écoles maternelles de 1^o classe à temps non complet (26.79 heures hebdomadaires).

Il propose donc la création, à compter du 01 avril des emplois ci-dessus indiqués dans le cadre des avancements de grade.

Il propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 100 %

adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 100 %.

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 100 %

adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 100 %.

Autres cadres d'emplois.....

Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : 100 %.

Voté à l'unanimité.

10 - Convention de financement centre de loisirs d'Espelette

Monsieur le maire présente le projet de convention de l'association Ttipien Etxea d'Espelette visant à obtenir une augmentation de 6 € à 10 € de la participation communale sur le prix de revient journalier de l'accueil de loisirs sans hébergement Farandole d'Espelette par journée et par enfant de Souraïde fréquentant la structure.

Il précise que cette convention est conclue et prendra en compte les fréquentations 2024 et sera renouvelée par tacite reconduction sur la base de ce tarif de 10 € tant que le montant de la participation communale reste inchangée.

Toute modification de la participation de la commune au prix de journée par enfant devra faire l'objet d'une nouvelle convention et d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

11 - Convention territoriale globale 2024 - 2027 du pôle Errobi

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu d'approuver la convention territoriale globale 2024 / 2027 entre la CAF et les autres partenaires (CAPB et mairies);

Adopté à l'unanimité.

12 - Modification des loyers : distributeur à pizzas, local commercial Institut de beauté

Institut de beauté :Monsieur le Maire rappelle que le loyer initial pour le local occupé par l'institut de beauté avait été fixé en 2019 à 500 € HT soit un loyer de 600 € TTC.

Avec les révisions successives liées à l'évolution de l'indice des loyers commerciaux, le montant du loyer au 01 janvier 2024 s'établit à 712.28 € TTC.

Mme Leizagoyen, gérante de cet institut de beauté, indique que, compte tenu de l'activité atypique de son commerce, elle ne peut se permettre d'augmenter ses tarifs comme dans d'autres secteurs.

Le conseil municipal, considérant qu'il ne s'agit pas d'un poste de première nécessité dans les dépenses des familles compte tenu de l'inflation des prix, souhaite répondre favorablement à sa demande en ramenant le loyer à 500 € HT soit 600 € TTC pour une période de 3 ans avec effet à compter du 01 janvier 2024.

Installation d'un deuxième distributeur à pizzas attenant : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été saisi d'une demande visant à installer un deuxième distributeur à pizzas attenant à l'autre sur le parking camions situé aux abords du giratoire Route de Saint-Pée-sur-Nivelle / Rue des écoles sur la parcelle ZH 156

Il propose d'autoriser cette installation et de porter le tarif mensuel d'occupation du domaine public de 100 € à 250 € , le demandeur prenant à sa charge les frais d'installation de ce deuxième distributeur

Adopté à l'unanimité;

13 - Biltzar du Pays Basque : désignation titulaire et suppléant, approbation paiement cotisation

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande du Biltzar des communes du Pays Basque visant à désigner un représentant de la commune et un suppléant et à obtenir l'accord de paiement d'une cotisation s'élevant à 0.05 € par habitant.

Il est proposé de désigner Thierry Sansberro est nommé en qualité de représentant de la commune et Jean-Michel LARRE en qualité de suppléant,

Adopté à l'unanimité;

14 - Dénomination de voies dans le cadre de la mise en conformité de la base d'adresses nationale

A la demande de Me Garat, ce point est ajourné pour des points restant à régler sur ce dossier.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM -

BREHERET D -

ERRANDONEA M -

GARAT MM -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRECHEA O

MASSONDE M -

PASCOUAU C -

UHARRIZ JP -